



<p>RETOURNER LES SOUMISSIONS À : /RETURN BIDS TO:</p> <p>RÉCEPTION DES SOUMISSIONS – ENVIRONNEMENT CANADA/BID RECEIVING – ENVIRONMENT CANADA</p> <p>Copie électronique : ec.soumissions-bids.ec@canada.ca</p> <p>MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS / BID SOLICITATION AMENDMENT</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p>	<p>Titre – Title : L'amélioration et la réparation de l'infrastructure du téléphérique - Station de relevés hydrologiques du Canada de la rivière Klinaklini chenal est, Colombie-Britannique (08GE002)</p>	
	<p>N° de la demande de soumissions EC/N° SAP – EC Bid Solicitation No. /SAP No. 5000057958</p>	<p>N° de modification - Amendment No. 003</p>
	<p>Date de la modification (AAAA-MM-JJ) - Amendment Date (YYYY-MM-DD) 2021-06-16</p>	
	<p>La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ) - Bid Solicitation Closes (YEAR-MM- DD)</p> <p>à - at 15 h le – on 2021-06-21</p>	<p>Fuseau horaire - Time Zone</p> <p>Heure avancée du Pacifique (HAP)</p>
	<p>F.A.B - F.O.B Voir ci-jointe</p>	
	<p>Adresser toutes questions à : - Address Enquiries to: Garvin.Suepaul@canada.ca</p>	
	<p>N° de téléphone – Telephone No 613-295-4823</p>	<p>N° de télécopieur - Fax No N/A</p>
	<p>Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) - Delivery Required (YEAR- MM-DD) Voir ci-jointe</p>	
	<p>Destination des services / Destination of Services La rivière Klinaklini chenal est (principal) près de l'embouchure (Lat : 51° 08' 41.2" N ; Long : 125° 35' 39.7" O)</p>	
	<p>Sécurité / Security Voir ci-jointe</p>	
<p>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur - Vendor/Firm Name and Address</p>		
<p>N° de téléphone – Telephone No</p>	<p>N° de télécopieur - Fax No</p>	
<p>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) / Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm: (type or print)</p>		
<p>_____</p> <p>Signature</p>	<p>_____</p> <p>Date</p>	



N° de modification 003

La modification 003 de la demande de soumissions n° **5000057958** est soulevée pour répondre aux questions des fournisseurs.

QUESTIONS (Q) ET RÉPONSES (R)

Q1 Dessin 02 :

- a. **Veillez indiquer le côté intérieur et le côté éloigné du plan.**
- b. **Y a-t-il un accès de part et d'autre?**
- c. **Quelle est la distance entre le bord de la route et le côté intérieur? Quelle est la distance jusqu'au côté éloigné?**

R1.

- a. Sur le dessin DWG-02 montrant l'emplacement de la station, le côté droit du diagramme est le côté intérieur. Vers l'aval (comme indiqué par la flèche), le côté intérieur est la rive droite.
- b. Inconnu – utilisez vos propres estimations
- c. Inconnu – utilisez vos propres estimations

Q2. Dessin 03 :

- a. **Quelle est l'élévation actuelle de la tour et de sa fondation par rapport au niveau de la rivière?**
- b. **Avez-vous de l'information sur l'état du sol? Quel est le niveau de la nappe phréatique?**
- c. **Que se passe-t-il si le niveau d'eau ne permet pas d'effectuer les travaux conformément au devis?**
- d. **Quelle est la distance entre le raccordement de la fondation de la tour et le bord de l'eau?**

R2.

- a. L'élévation de la base de la tour de la rive gauche (courte) est de 15,087 m. L'élévation de la tour de la rive droite (la plus haute) est d'environ 7,832 m. Ces valeurs sont extraites de la base de données des niveaux d'eau historiques https://eau.ec.gc.ca/search/historical_f.html de la station 08GE002.
- b. Nous ne connaissons pas la composition du sol ni le niveau des eaux souterraines.
- c. La réponse suppose que cette question demande si le niveau d'eau est au-dessus du fond de l'excavation. Il y a un risque que le niveau d'eau soit au-dessus du fond de l'excavation, nous nous attendons à ce qu'une excavation puisse placer l'ancrage à plaque en acier au bon endroit, même s'il y a présence d'eau dans l'excavation.
- d. Cela dépend du niveau d'eau.

Q3. Sommaire des travaux de la section 01 11 00

- a. **1.6.3 « ...le projet doit se dérouler entre le 1^{er} juillet 2021 et le 21 juillet 2021 ». Préoccupations au sujet du niveau d'eau pour pouvoir mener le projet à bien à ce moment. Des renseignements sur les eaux souterraines et les niveaux des rivières sont-ils disponibles? Est-ce que ce sera possible de prolonger le délai d'exécution?**
- b. **1.6.4 « de 8 h à 16 h. Le travail d'ECCC en dehors de ces heures nécessitera une approbation préalable. » Permet-on aux entrepreneurs de travailler en dehors de ces heures?**

R3.

- a. Voir la réponse A2.a. pour obtenir des renseignements sur les niveaux d'eau.
SUPPRIMER :
Sommaire des travaux de la section 011100 1.6.3 « ... doit se dérouler entre le 1^{er} juillet 2021 et le 21 juillet 2021 »
REMPLETER PAR :
Sommaire des travaux de la section 011100 1.6.3 « ... doit se dérouler entre le 1^{er} juillet 2021 et le 28 février 2022 »
- b. Oui.



Q4. Section 01 14 00 Restrictions visant les travaux

- a. **1.3.2 « ... des installations sanitaires à ses effectifs ... » Pourriez-vous confirmer si des installations sont nécessaires?**
- b. **1.5.2 « ... Tout dommage causé à la route ou aux sentiers d'accès par le matériel de construction doit être réparé ... à la satisfaction du représentant du Ministère et aux frais de l'entrepreneur. »**
 - i. **Y-a-t-il des photos de la route ou des sentiers d'accès existants?**
 - ii. **La route et les sentiers d'accès sont-ils identifiés?**
 - iii. **Énoncé général. Discrétionnaire et sans limites définissables. L'accès sera nécessaire pour l'équipement et l'exécution des travaux. Ensemencement?**
- c. **1.7.1 « La soumission d'une offre est réputée confirmer que l'entrepreneur a examiné tous les renseignements à sa disposition sur les lieux et qu'il est au courant de toutes les conditions ou restrictions affectant l'exécution et l'achèvement des travaux. »**
 - i. **Pouvez-vous fournir toutes les photos à votre disposition? Une copie des fiches de travail antérieures? La distance par rapport au bord de la rivière? L'élévation par rapport à la rivière et aux heures/dates d'enregistrement? Données géotechniques? Données sur le niveau de la nappe phréatique?**
 - ii. **L'accès au site est limité, et tous les renseignements sur le client sont requis.**
- d. **1.7.3 « Surveiller le débit de la rivière et veiller à ce que le travail soit protégé en permanence contre les débits élevés. »**
 - i. **Voir la demande 4c ci-dessus.**
- e. **1.9. « Personnel de supervision »**
 - i. **Le directeur des lieux peut-il répondre à la fois aux exigences du « directeur des travaux » et du « coordonnateur de la santé et de la sécurité »?**

R4.

- a. **1.3.2. : Confirmé. Pour plus de précision, aucunes matières de vidanges ne doivent demeurer sur le chantier ou à proximité de la zone de travail; les excréments doivent être transportés ailleurs afin d'être éliminés de façon appropriée.**
- b. **La question porte probablement sur 1.3.3 et 1.3.4 : Points i à iii abordés :**

La section 01 14 00, Restrictions visant les travaux, Accès, 1.3.4, stipule que :
« Tout dommage causé à la route ou aux sentiers d'accès par le matériel de construction doit être réparé, ce qui peut comprendre le nivellement et l'ensemencement, à la satisfaction du représentant du Ministère et aux frais de l'entrepreneur. »

Pour préciser : les dépressions causées par les machines ne doivent pas former une voie d'écoulement pour l'eau.
- c.
 - i)
Les photos sont limitées; celles du dessin DWG-02 ont été choisies car elles étaient les plus représentatives. Il n'existe aucun renseignement sur les fiches de travail antérieures.
La largeur de la rivière est estimée à 50 m au niveau des basses eaux, et le câble s'étend sur 193 m.
Niveaux historiques des eaux : https://wateroffice.ec.gc.ca/search/historical_f.htm ;
recherchez la station 08GE002. Le niveau de la nappe phréatique n'est pas connu.
 - ii)
Des renseignements pertinents ont été présentés.
- d. **Les niveaux d'eau peuvent fluctuer, et il incombe à l'entrepreneur de veiller à ce que tous les biens se trouvent à un endroit où ils ne seront pas déplacés en aval.**
- e. **Oui.**

Q5. Section 01 32 16.19 Ordonnancement des travaux

- a. **1.2.4 « Semaine de travail : Semaine de cinq (5) jours, du lundi au vendredi, définissant les jours ouvrables aux fins de la soumission du diagramme à barres ... »**



l'installation finale. Cette précision figure à la section 01 61 00 Exigences générales concernant les produits 1.1.1.

Si des câbles, des manilles ou des moufles sont nécessaires pendant l'installation de l'infrastructure, il incombe à l'entrepreneur de les fournir.

Q10. Section 31 11 00 Défrichage et essouchement

- a. **2.1.1. « Mettre en place des moyens temporaires de lutte contre l'érosion et le dépôt de sédiments selon les exigences des autorités compétentes ».**
 - i. **Aucun renseignement sur le sol, l'élévation, la nappe phréatique, la distance exacte par rapport à l'eau, etc., n'a été communiqué. Il est difficile de tenir compte de tous les éléments en raison de l'éloignement des lieux et du fait de ne pas savoir à quoi s'attendre.**
- b. **2.3.1 « ... L'enlèvement des arbres ne peut être effectué sans l'approbation du représentant du Ministère ».**
 - i. **Aucun renseignement communiqué sur le terrain concernant les arbres. Il pourrait s'avérer nécessaire d'enlever des arbres ou des broussailles pour avoir accès au chantier et effectuer des travaux avant l'arrivée des représentants.**

R10.

- a. Il faut suivre les pratiques exemplaires standards. Recouvrir les déblais si des précipitations sont attendues et installer une clôture ou un système anti-érosion pour empêcher les matières solides en suspension d'être transportées vers la rivière.
- b. L'enlèvement des arbres doit être réduit au minimum et se limiter à ce qui suit :
 - Aménagement d'un accès aux composants des téléphériques qui doivent être installés, enlevés ou remplacés (p. ex. accès aux semelles et aux ancrages)
 - Endroits où de nouveaux composants de téléphérique seront installés (p. ex. ancrages ou semelles)

Q11. Section 31 23 33.01 Excavation, creusage de tranchées et remblayage

- a. **1.3.1 Contrôle de la qualité**
 - i. **La stabilité des déblais et les conditions de l'eau et du chantier pourraient devoir forcer la fermeture du chantier. Que faut-il faire dans ce cas?**
- b. **3.3.1 Garder les excavations propres, exemptes d'eau stagnante et de sol friable.**
 - i. **Aucune autre information géotechnique n'a été fournie. Les conditions du chantier pourraient ne pas le permettre. Mesures à prendre? Résolution? Compréhension? Entente?**
- c. **3.6 Assèchement des excavations et prévention du soulèvement**
 - i. **Aucune donnée géotechnique ni aucun renseignement sur le terrain n'ont permis la conception, l'établissement des coûts et la méthode pour obtenir les résultats. Mesures à prendre? Résolution? Compréhension? Entente?**
- d. **3.7.10**
 - i. **Que faire si l'excavation n'est pas stable?**
- e. **3.8 Remblayage :**
 - i. **Que faire si l'excavation n'est pas stable et le représentant n'est pas disponible?**

R11.

- a. Les ancrages à plaque en acier doivent être enfouis à la profondeur indiquée sur les dessins.
- b. Section 31 23 33.01 Excavation, creusage de tranchées et remblayage 3.3.1 :
SUPPRIMER :
« Garder les excavations propres, exemptes d'eau stagnante et de sol friable. »
REPLACER PAR :
« S.O. »
- c. Section 312333.01 Excavation, creusage de tranchées et remblayage 3.6.1 :
SUPPRIMER :
Maintenir les excavations à sec tout au long des travaux.
REPLACER PAR :
« S.O. »



- d. Planifier afin que l'ancrage à plaque en acier soit mis en place à la bonne profondeur et dans le bon sens, autant que possible.
- e. Le représentant du ministère doit inspecter l'emplacement des plaques d'ancrage avant le remblayage.

Q12. Une aire de dépôt a-t-elle été établie ou désignée?

R12. Non, aucune aire de dépôt n'a été établie ou désignée.

Q13. Y a-t-il des restrictions particulières en ce qui concerne les aires de dépôt ou de campement?

R13. Si vous avez établi un campement, aucun matériau ne doit demeurer sur les lieux après les travaux. Les aliments et les articles de toilette doivent être à une distance sécuritaire de l'aire de repos afin de réduire les contacts avec la faune. L'entrepreneur doit fournir des installations sanitaires pour ses effectifs, conformément aux règlements et aux procédures environnementales de ce projet.

Q14. Y a-t-il des restrictions en ce qui concerne les aires de mise à l'eau et d'atterrissage?

R14. Pour ce qui est des aires d'atterrissage, il y a une hélisurface près du téléphérique qui peut être utilisée. À notre connaissance, il n'y a aucune restriction concernant les aires de mise à l'eau.

Q15. Le budget a-t-il été approuvé?

R15. Oui

Q16. Quel est le budget requis?

R16. Moins de 200 000 \$

Q17. Tous les permis nécessaires (le cas échéant) ont-ils été autorisés?

R17. ECCC a demandé et obtenu l'approbation des permis nécessaires. La période posant le moins de risque pour les poissons se termine le 15 septembre 2021. Pour les travaux effectués en dehors de cette période (c.-à-d. après le 15 septembre 2021), ECCC devra présenter une nouvelle demande de permis, ce qui peut prendre jusqu'à 45 jours. L'entrepreneur ne sera pas tenu de faire de demande de permis.

Q18. Où aura lieu la réunion préalable aux travaux? Supposons qu'elle aura lieu sur place – si c'est le cas, quelles seront les dispositions pour assurer le transport et qui paiera les frais?

R18. La prochaine réunion préalable aux travaux se tiendra en ligne.

Q19. Il est bien connu qu'il y a énormément de grizzlis et qu'ils sont parfois très actifs dans les environs. Pouvez-vous fournir des renseignements sur les activités et leur présence à proximité du site qu'auraient fourni des employés d'ECCC ou d'autres groupes qui ont travaillé auparavant ou travaillent actuellement à proximité du site?

R19. Le site est situé dans la forêt pluviale du Grand Ours. Le technicien de la station d'ECCC a dit avoir vu des ours à Klinaklini environ 6 fois; des grizzlis ont utilisé le pont à quelques reprises lorsqu'il était là, et un ours noir a nagé sous le pont une fois alors qu'il était sur le pont. Pour en savoir plus, consultez cette page : https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/plants-animals-and-ecosystems/wildlife-wildlife-habitat/grizzly-bears/grizzly_bear_pop_est_report_2018_final.pdf
Pour préserver la faune, il faut suivre les meilleures pratiques de vie en milieu sauvage. Les groupes autochtones locaux, Pêches et Océans Canada (MPO) et/ou le service des agents de conservation de la Colombie-Britannique peuvent être de bonnes ressources pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Toutes les autres modalités de la demande de soumissions demeurent inchangées.